



VILLE DE LE HOULME
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE N°2021-3 DU 19 MAI 2021

CM/PV/ DGS/2021-03

L'an deux mille vingt et un, le, dix-neuf mai, à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis au Foyer communal, afin de respecter les règles sanitaires visant à limiter la propagation du virus sous la présidence de Monsieur Daniel GRENIER.

L'affichage réglementaire a été effectué.

Date de la convocation : 12/05/2021

Présents : MM. Daniel GRENIER, Florence CHAPELIERE, Joël MICHEL, Nadine POCHON, Yves GUEST, Michèle MALANDAIN, Alain GONTIER, Catherine LEBOURGEOIS, Jean-Jacques SEBIRE, adjoints, Jocelyne QUEVILLON, Hervé COTÉ, Patrick PIETERS, Éveline GONDRÉ, Thierry LANGLOIS, Karine DE CHIVRÉ, Sébastien GALLOT, Virginie MALANDAIN, Mélanie PREVEL, Laëticia MALHERBE, Auban AL JIBOURY, Thierry TURPAUD, Nathalie AUVRAY, Nicolas DOURVILLE, Noëlla LETELLIER, Christelle BONNET, Michel CHIMIER, conseillers municipaux.

Excusé(s) : Patrice LEQUESNE,

Pouvoirs : Patrice LEQUESNE, a donné pouvoir à Nadine POCHON

Nombre de conseiller en exercice : **27**

Présents : **26** - Pouvoir : **01** - Votants : **27**

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire précise que l'assemblée peut délibérer valablement.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire procède à la nomination d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Florence CHAPELIERE est proposée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

La proposition est mise aux voix.

À l'unanimité Mme Florence CHAPELIERE est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 mars 2021 :

Pas d'observations de la part des membres du conseil, le procès-verbal de la séance du **N°2021-2 du 10 mars 2021** est adopté à l'**unanimité**.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de séance propose d'ajouter à l'ordre du jour une question supplémentaire N°2021-3- 08 - relative à l'organisation du temps scolaire.

Pas d'observations, l'ordre du jour modifié est adopté à l'**unanimité**.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021-3-01 Assemblée – Mise à jour du tableau des commissions municipales.

Rapporteur : Daniel GRENIER

Suite à la démission de Madame Alice DE CHIVRÉ, Il convient d'actualiser, le tableau des commissions municipales.

Les commissions concernées :

- Sports
- Citoyenneté – Vivre Ensemble
- Information – Communication
- Environnement – Développement Durable

Le conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur Daniel GRENIER- Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code Général des Impôts

Considérant la nécessité de compléter le tableau des commissions municipales suite à la démission de Madame Alice DE CHIVRÉ conseillère Municipale,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré **A L'UNANIMITE**, validela désignation de Monsieur Michel CHIMIER pour siéger aux commissions suivantes :

- Sports
- Citoyenneté – Vivre Ensemble
- Information – Communication
- Environnement – Développement Durable

19H12 –Arrivée de Monsieur TURPAUD Thierry

N°2021-3-02 - Urbanisme - Projet d'aménagement des Hauts Vergers,

Rapporteur : Daniel GRENIER

La ville de Le Houllme dispose d'un ensemble de parcelles (AK20, AK224, AL2, AL3, AL190), sises les Hauts Vergers d'une contenance de 3ha 42a 85 ç.a.

Dans le cadre de ses orientations d'aménagement n°3 au Plan Local d'Urbanisme, la commune avait souscrit la possibilité de construction de logements dans le cadre d'un projet d'ensemble.

Cette Orientation d'Aménagement du Territoire (OAT) a été réaffirmée lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole sous la référence OAP N°366A

Ce foncier des Hauts Vergers, suscite encore un intérêt manifeste pour plusieurs aménageurs.

En effet par délibération en date du 22 juin 2017, le conseil municipal avait délibéré favorablement sur un projet d'aménagement de 33 lots individuels à bâtir et 26 logements (18 LLS et 8 PLSA) présenté par la société Altitude lotissement. Un compromis de vente avait été signé avec l'opérateur avec échéance au 31 décembre 2018, sous réserve de l'obtention d'un permis d'aménager. Au vu des prescriptions relevées lors de l'instruction du permis d'aménager, l'opérateur a demandé au service instructeur son retrait.

En 2019, la collectivité avait validé la cession des parcelles AK 210 et AK 224 au profit de l'opérateur NEXITY pour réaliser un ensemble immobilier de 40 logements individuels, d'une surface de plancher de 3 881 m². Les contraintes réglementaires du PLU de la métropole n'ont pas permis de faire aboutir ce projet.

En début d'année 2021, la collectivité a été sollicitée par le Groupe Monceau pour réaliser un aménagement immobilier sous la forme d'une résidence privative sur les parcelles AK20, AK224. Ce type d'aménagement permettrait de satisfaire aux exigences du PLUi. Des points restent encore à confirmer.

Au stade de l'étude de faisabilité, voir plan ci-joint, le projet prévoit sur une surface de 20 304 m² de réaliser 69 logements :

- Un ensemble de 40 logements individuels sur la partie haute,
- Un collectif de 23 à 29 logements,

La proposition de la société MONCEAU pour ce foncier (parcelles AK 210 et AK 224) d'une contenance de 20 304 est la suivante :

- Prix : 490 000 € HT.
- Échéance de paiement : 100% à l'acte authentique
- Délais 18 mois
- Conditions suspensives :
 - Obtention d'un permis de construire de 69 logements, devenu définitif
 - Sous réserve d'absence de cavité, défaut du sous-sol
 - Obtention d'une garantie financière d'achèvement, délivré par un établissement bancaire

Auban AL JIBOURY demande des informations complémentaires sur la gestion des eaux usées.

Daniel GRENIER précise qu'au stade de l'affaire il n'y a pas encore d'éléments probants communiqués. Toutefois il complète en disant que les promoteurs ont été sensibilisés sur ce point aussi bien par la Ville que par la Métropole.

Mélanie PREVEL souhaite connaître la nature des logements : Sociaux ou pas ?

Daniel GRENIER précise que le programme proposé permettra l'accession à la propriété. Il complète en disant qu'il y aura quelques logements sociaux pour rester en conformité avec la réglementation actuelle.

Thierry TURPAUD pense que le prix de vente est inférieur au prix du marché et demande s'il y a urgence à céder ce terrain.

Daniel GRENIER précise que le domaine avait estimé ce terrain à 350 000 euros. Il répond en effet qu'il y a une urgence financière à vendre ce terrain pour compenser les pertes financières dues aux réformes nationales qui impactent fortement les budgets communaux. Il complète en disant que certaines villes pour compenser les pertes de recettes font des hausses d'impôts ce qui n'est pas l'orientation choisie par la ville. Enfin il termine en rappelant que la ville a besoin également de cette ressource financière pour le financement des investissements à venir comme la rénovation du foyer communal et du parc municipal.

Florence CHAPELIERE précise à Monsieur TURPAUD que la viabilisation de ce terrain ne peut se faire de manière individuelle en raison des contraintes sur la gestion de l'eau et également du PLUi.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré, le conseil municipal **A LA MAJORITE (Contre : T. TURPAUD, N. AUVRAY, N. DOURVILLE)** décide :

- ↳ D'autoriser la vente de l'ensemble des parcelles AK20, AK224, d'une contenance de 20 304 m² au prix de cession proposé 490 000 € HT sous réserve des conditions suspensives précisées précédemment,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente unilatérale avec le Groupe Monceau,
- ↳ De désigner l'étude de Maître OZANNE, Notaire pour assister la collectivité dans cette affaire.
- ↳ De préciser que les frais, droits et émoluments seront à la charge de l'acquéreur,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

N°2021-3-03 - Finances – Garantie d'emprunt à LOGÉAL IMMOBILIÈRE pour une opération d'acquisition /amélioration rue du Bel Endroit,

Rapporteur : Michèle MALANDAIN

Dans le cadre de l'opération d'acquisition amélioration de quatre logements collectifs (1 PLUS + 3 PLS) au 2 rue du Bel Endroit, LOGÉAL IMMOBILIER a sollicité par courrier, la ville du Houllme pour une demande de garantie d'emprunt PLUS à hauteur de 100% pour un montant de prêt de 83 950.57 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré, le conseil municipal **A LA MAJORITE (Abstention : L. MALHERBE)** décide :

- D'accorder une garantie d'emprunt à Logéal immobilière pour une opération d'acquisition /amélioration rue du Bel endroit, à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 83 950.57€ qui sera souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- De préciser que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

N°2021-3-04 – Finances - Tarification des services de l'ALSH pour le personnel en gestion de crise.

Rapporteur : Florence CHAPELIERE

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et de la mise en place des mesures liées au confinement, il avait été demandé aux collectivités de mettre en place un accueil périscolaire pour les personnes jugées prioritaires dans la gestion de la crise.

Durant les dernières phases antérieures de confinement, les familles prioritaires qui ont eu besoin que la commune prennent en charge leurs enfants n'ont pas été facturées pour l'ALSH. La facturation étant impossible faute de tarif adapté.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter une tarification unique de 5 €/ jour et par enfant en cas de mise en place d'un accueil périscolaire pour les enfants du personnel nécessaire à la gestion de la crise sanitaire.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré **A L'UNANIMITE** décide d'adopter une tarification unique de 5 €/ jour et par enfant en cas de mise en place d'un accueil périscolaire pour les enfants du personnel nécessaire à la gestion de la crise sanitaire

N°2021-3-05– Finances – Admission en non-valeur

Rapporteur : Nadine POCHON

À la demande de la Trésorerie de Maromme, il est nécessaire de se prononcer sur des admissions en non-valeur, qui résultent de l'incapacité pour la trésorerie de récupérer des titres de recettes émis par la ville pour les prestations d'ALSH et de cantines pour les exercices budgétaires 2018, 2019, 2020 pour un montant de 2 492.40 €.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré **A LA MAJORITE** : Pour : 26 - (Contre Mélanie PREVEL) - Abstention : 00

Décide d'admettre en non-valeur les titres suivants :

Exercice	N°	Montant (€)	Exercice	N°	Montant (€)
2018	T- 813	54.40	2019	922	30.80
2018	T- 829	52.25	2019	556	30.25
2019	T- 636	52.00	2018	921	29.25
2018	T- 1245	48.75	2020	41	29.25
2019	T- 756	48.75	2018	659	28.80
2019	T- 145	45.50	2019	556	27.50
2018	T- 1291	45.50	2018	550	27.50
2019	T- 466	45.25	2019	20	26.00
2019	T- 661	44.80	2020	297	26.00
2020	114	42.25	2019	404	25.65
2019	630	42.25	2018	440	24.75
2019	1092	39.20	2018	1169	24.20
2020	411	39.00	2019	1118	24.20
2019	468	38.94	2019	290	22.75
2018	844	38.50	2019	494	22.40
2019	754	33.60	2020	50	22.40
2018	317	33.00	2020	273	22.40
2019	114	32.90	2020	278	19.60
2018	1089	32.50	2019	191	19.50
2019	316	32.50	2020	188	19.50
2019	896	32.50	2019	1082	48.75
2019	556	19.25	2019	207	16.80
2018	685	19.25	2020	168	16.80
2019	468	13.31	2019	191	3.30
2019	630	11.10	2019	1115	0.80

Exercice	N°	Montant (€)	Exercice	N°	Montant (€)
2019	1117	44.80	2019	265	39.20
2018	1103	30.80	2018	934	44.80
2019	477	39.20	2019	782	13.50
2019	95	39.20	2019	106	58.20
2019	782	42.00	2019	34	46.30

2019	390	22.40	2018	938	67.90
2019	918	28.00	2018	1272	20.30
2019	1087	39.20	2018	1108	44.55
2019	29	30.80	2019	399	41.00
2018	1264	30.80	2019	485	68.35
2019	197	16.80	2019	603	37.05
2020	30	25.20	2019	277	56.45
2019	671	39.20			

N°2021-3-06 - Affaires générales - Concours des Jardins fleuris 2021 – Attribution des prix
Rapporteur : Michèle MALANDAIN

Chaque année le concours municipal « Fleurir la Ville » est organisé. En raison de la crise sanitaire l'édition 2020 n'avait pas été organisée. Ce concours se déroule cette année du 05 mai au 06 septembre. Initialement ce concours était ouvert à trois catégories de participants.

- Catégorie 1 : Balcons, Fenêtres, Terrasses, Sociétés Immobilières

- Catégorie 2 : Grands jardins, Façades maisons individuelles

- Catégorie 3 : Petits jardins

La ville souhaite élargir ce concours aux jardins familiaux. Il est donc proposé de créer une catégorie 4 : jardins familiaux

Pour récompenser les futurs lauréats de ce concours Il est proposé, de retenir pour les catégories 1 à 3, les prix suivants

- 1er Prix 110 €

- 2ième prix 80€

- 3ième prix 45 €

Pour la catégorie 4 : Jardins familiaux, il est proposé d'attribuer un prix unique de 110€ il est demandé au conseil de valider l'ensemble des propositions.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré **A L'UNANIMITE**, valide l'ensemble des propositions.

N°2021-3-07 - Affaires générales - Tombola du marché

Rapporteur : Jean-Jacques SEBIRE

Une tombola sera organisée par la ville et les commerçants présents sur le marché, le dimanche 13 juin 2021.

La ville souhaite participer en offrant de son côté des bons d'une valeur faciale de 10€ pour une enveloppe globale de 180 € à répartir par tranche de 30€/ lauréat.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré **A L'UNANIMITE** valide l'ensemble de la proposition.

N°2021-3-08 - Affaires générales –Organisation du temps scolaire

Rapporteur : Florence Chapelière

La ville souhaite proposer la poursuite de l'organisation de la scolarité à quatre jours.

Laëtitia MALHERBE souhaite savoir s'il y a eu un retour d'expérience de la semaine de scolarité sur 4 jours.

Florence CHAPELIERE précise que la semaine des 4.5 jours avait été impulsée par les professionnels de santé sur 5 demi-journées pour l'apprentissage des fondamentaux. Or ce passage avait généré des surcoûts importants pour les collectivités qui avaient la charge d'organiser les activités périscolaires supplémentaires. De plus les évaluations faites ont montrées que le retour à la journée des 4 jours s'imposait finalement. D'où la proposition de retenir une organisation à 4 jours pour les écoles de la ville.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré **A L'UNANIMITE** valide sur le principe la proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Mélanie PREVEL souhaite avoir des informations sur l'état d'avancement des boites à livre.

Catherine LEBOURGEOIS précise que pour cause de COVID la personne en charge de confection des boites a pris du retard.

Laëtitia MALHERBE pense qu'il serait utile d'élargir la tombola aux commerces du Houleme.

Daniel GRENIER dit ne pas être opposé sur le principe, mais qu'il faut une structure type association de commerçants pour coordonner tout cela.

Joël MICHEL informe les membres du conseil de la réouverture de la piscine à partir de mardi. En ce qui concerne les gymnases, l'ensemble des clubs pourront reprendre conformément au protocole sanitaire y compris accès aux vestiaires.

Éveline GONDRÉ demande s'il y aura des fermetures de classes dans les écoles de la ville à la rentrée.

Florence CHAPELIERE répond que pour l'instant selon les retours de l'inspection, la ville ne serait pas concernée.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés la séance est levée à 20H05

**La Secrétaire de séance
Florence CHAPELIÈRE**

Présenté au conseil municipal du : **14 octobre 2021**

Adopté **Sans observations** **Avec observations**

Observations :

--

Ont signé ce jour les conseillers municipaux présents

Daniel GRENIER		Florence CHAPELIÈRE	
Nadine POCHON		Joël MICHEL	
Yves GUEST		Michèle MALANDAIN	
Alain GONTIER		Catherine LEBOURGEOIS	
Jean-Jacques SÉBIRE		Jocelyne QUEVILLON	

Hervé COTÉ		Patrice LEQUESNE	
Patrick PIETERS		Éveline GONDRÉ	
Thierry LANGLOIS		Karine DE CHIVRÉ	
Sébastien GALLOT		Virginie MALANDAIN	
Mélanie PREVEL		Laëtitia MALHERBE	
Auban AL JIBOURY		Christelle BONNET	
Michel CHIMIER		Thierry TURPAUD	
Nathalie AUVRAY		Nicolas DOURVILLE	
Noëlla LETELLIER			